



## saisie d'un vehicule par le procureur après un refus d'optemperer

Par **tonic**, le **17/07/2009** à **21:45**

bonjour,

Notre véhicule a été saisi par le procureur après que mon ami est fait un refus d'optemperer. la carte grise du véhicule appartient aux deux noms. notre véhicule c'est celui que j'utilise pour aller travailler; Je voudrais savoir si je peux le récupérer avant le jugement. Existe t-il une lettre type que je pourrais envoyer au procureur. merci

Par **cram67**, le **22/09/2009** à **09:06**

Vous le dites vous même, la carte grise est au deux noms... donc vous êtes solidaire de votre ami.

Vous ne pourrez pas récupérer votre véhicule avant le procès car il a été mis sous scellé, et seul un magistrat, en l'espèce le juge, peut brisé ce scellé.

Si votre ami est reconnu coupable au procès, il y a de fortes chances que vous ne récupériez jamais votre véhicule, et qu'il soit reversé au domaine public.

Cela fait parti des nouvelles dispositions, votre ami ayant commis un délit grave, la confiscation définitive de ce véhicule risque d'être prononcée par le tribunal.

S'il a été saisi, c'est que le procureur ira dans ce sens et en fera la demande dans son réquisitoire le jour de procès.

Par **tonic**, le **14/10/2009** à **19:05**

MESSAGE POUR CRAM67

JE NE SAIS PAS OU TU -il faut lire: "vous"- VA(s) CHERCHER TES REPONSES MAIS TU (ne) RACONTE(s) QUE DES CONNERIES -lire, au choix: "fadaises", "fariboles", "balivernes", "calembredaines", "billevesées", "coquecigrues", "bagatelles", "stupidités", "âneries", "foutaises", "niaiseries", "bull-shit", "sottises", "roupies de sansonnet", "bourdes"...- LES LOIS TU NE LES CONNAIS PAS DU TOUT(.) MON VEHICULE JE L'AI RECUPERE BIEN AVANT LE JUGEMENT; UNE SEMAINE APRES. ALORS EVITE DE DONNER DES CONSEILS AU AUTRES;;;;

Commentaires: Tonic l'est trop...

A force de s'agiter, par trop de pression, il va faire sauter la capsule de sa cannette. Du calme!!!

J'aurais pu ajouter "bêtises" à la liste, mais j'ai jugé ce mot trop grossier et vulgaire, pour figurer sur un tel forum.

Juriste.

Par **cram67**, le **16/10/2009** à **10:01**

Cher ami, je ne vais pas rentrer dans une polémique sans fin.

Des scellés j'en fais tous les jours... et jusqu'à m'apporter la preuve du contraire... une fois que l'on a apposé un scellé sur un objet saisi : SEUL UN JUGE OU UN MAGISTRAT PEUT ORDONNER LE BRIS DES SCSELLES... et un juge statue toujours par le biais d'une ordonnance, que ce soit à l'occasion d'un jugement ou seul dans son cabinet... Cela s'appelle le "code de procédure pénale"...

Donc avant de vomir des absurdités, il serait bien de se cultiver, et de se renseigner, cf votre procédure, qui a ordonné le bris du scellé de votre véhicule ?....

Par **titi75**, le **29/10/2009** à **21:31**

Bonjour,

J'ai été condamné par la cour d'appel à une peine de 6 mois ferme, ils ont des vêtements à moi scellés, comment je procède pour les récupérer.

Merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **21/07/2014** à **08:06**

Bonjour,

Inutile de remonter une discussion en sommeil depuis 5 ans.

Merci...

Par **Severine70300**, le **07/07/2016** à **20:27**

Bjr, la gendarmerie a scellé le véhicule de mon fils chez moi alors que celui-ci ne vit pas à cette adresse. Je dois déménager très prochainement et je ne peux pas laisser ce véhicule, qui empêche de plus en plus sur le terrain de mon voisin. Le jugement est seulement en novembre.

Comment puis-je faire déplacer cette auto avant l'audience ?

Par **Mimi50**, le **01/08/2016** à **21:57**

Bonjour peux t'on récupérer un véhicule sous sceller avant le jugement au tribunal si oui pouvez vous m'expliquer les démarches à suivre merci